

**COMMUNE DE
SAONE**

(À rappeler dans toute correspondance)
DOSSIER-N° PA 25532 22 C0001
Dossier déposé incomplet le 18 Mars 2022

Adresse des travaux :
16 Rue de la Corvée
25660 SAONE
Cadastré : AB162

DESTINATAIRE

MAISONS CONTOZ
Aurélien CONTOZ
ZI de la Gare
25660 SAONE

Objet : Décision tacite de rejet

Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions susvisée a fait l'objet d'une **décision tacite de rejet** en date du 12/07/2022.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande en Mairie de Saône, nous vous avons notifié en recommandé, un courrier pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces relatives à son instruction.

Vous disposiez d'un délai de 3 mois à compter du 12/04/2022 (soit jusqu'au 12/07/2022), pour présenter en mairie de Saône contre décharge, l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Ce délai échu, il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande dûment accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction, si le projet doit être réalisé.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Saône, le
Le Maire,

22/08/2022

Benoît VUILLEMIN.

Envoyé en préfecture le 23/08/2022

Reçu en préfecture le 23/08/2022

Affiché le 23/08/22

ID : 025-212505325-20220822-PA02553222C0001-AR